



**PROCES VERBAL
N° 46/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le mercredi 05 Décembre, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant le contrôle financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

1°-Examen de la lettre N°277/CPMP/SR reçue le 27 Novembre 2012 demandant de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la construction d'un poste de santé, d'un d'animation, de deux(2) logements d'instituteurs et de deux (2) cantines scolaires au PNBA.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission n'a pas d'objection sur la décision rendant infructueux le dossier d'appel d'offres relatif à la construction d'un poste de santé, d'un d'animation, de deux(2) logements d'instituteurs et de deux (2) cantines scolaires au PNBA.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

2°-Examen de la lettre N°235/CPM/SI reçue le 15 Novembre 2012, demandant la non-objection, sur le rapport d'analyse d'offres techniques et financière relatives à la construction d'une piste en terre améliorée dans la ville de Tintane.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission n'approuve pas le rapport d'analyse d'offres techniques et financière relatives à la construction d'une piste en terre améliorée dans la ville de Tintane, motif : les raison avancées pour éliminer les deux soumissionnaires moins disant ne sont pas justifiées.

3°-Examen de la lettre N°254/CPM/SI reçue le 02 Décembre 2012, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la construction de la chancellerie et de la Résidence de l'Ambassade de Mauritanie à Madrid.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission n'approuve pas ledit projet de Marché, motif : marché incomplet (absence des offres techniques, financière et leurs annexes, le cahier des prescriptions techniques).

4°-Examen de la lettre N°241/CPM/SI reçue le 19 Novembre 2012, demandant la non objection sur le rapport d'évaluation des offres financières, relatives au contrôle et surveillance de la route Néma-Bangou.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

Examen de la lettre n°256/P/CMP/SI du 05/12/2012 transmettant un complément de dossier au projet d'avenant au marché "Contrôle et surveillance des travaux de construction de la route Kiffa-Kankoussa".

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant sans incidence financière.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS SOCIAUX

5°-Examen de la lettre N°510/CPMSS reçue le 3 décembre 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques relatives à l'assistance technique aux structures (MDEFPNT, ARE et APAUS) pour déterminer les principes et les démarches pour la mise en œuvre d'un accès ouvert au backbone national.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.



COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

6°-Examen de la lettre N°200/CPMPSSOUV reçue le 27 Novembre 2012, demandant la non objection sur la décision rendant infructueux l'appel d'offres relatif à l'acquisition de 15 véhicules légers.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission n'a pas d'objection sur la décision rendant infructueux le dossier d'appel d'offres relatif à l'acquisition de 15 véhicules légers.

7°-Examen de la lettre N°202/CPMPSSOUV reçue le 02 Décembre 2012, demandant l'approbation du rapport complété de la sous commission d'analyse des offres technique et financières relatives à l'acquisition d'un lot de matériel agricole destiné aux unités de sécurité Alimentaire dans les Communes de Lexeiba(Trarza) Niabina(brakna) et Soudoud(Tagant).

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA SNDE

8°-Examen de la lettre n° 981/CPMPS/NDE reçue le 02 Décembre 2012, demandant l'approbation de deux projets de marché relatifs respectivement à la fourniture des compteurs à jet multiple DN 15 et DN 40 (lot 2) et la fourniture des compteurs à brides gros calibres, objet des lots n°2 et 3.

Décision :

Les éléments fournis ne permettent pas à la Commission d'approuver les projets de marché, motif : marché incomplet (absence des offres techniques, financières et leurs annexes, le cahier des prescriptions techniques).

9°-Examen de la lettre n° 960/CPMP/SNDE reçue le 29 Novembre 2012, demandant l'approbation de l'additif n°1 aux DAOs relatifs aux travaux d'AEP du Dhar (Axe Nord et Axe Sud).

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve l'additif n°1 aux DAOs relatifs aux travaux d'AEP du Dhar (Axe Nord et Axe Sud).

10°-Examen de la lettre n° 956 /CPMP/SNDE reçue le 29 Novembre 2012, demandant l'approbation :

I. du rapport d'évaluation des offres techniques relatives au recrutement de l'Ingénieur Conseil chargé de suivi des travaux d'AEP du Dhar – axe nord

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

2. de l'avis de manifestation d'intérêt relatif à la sélection des bureaux à consulter dans le cadre du contrôle des travaux de pose de 7km de conduite en fonte ductile DN 700mm, reliant le pôle de Toujounine au carrefour Madrid.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission :

1. reporte pour complément d'informations l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques relatives au recrutement de l'Ingénieur Conseil chargé de suivi des travaux d'AEP du Dhar – axe nord
2. approuve l'avis de manifestation d'intérêt relatif à la sélection des bureaux à consulter dans le cadre du contrôle des travaux de pose de 7km de conduite en fonte ductile DN 700mm, reliant le pôle de Toujounine au carrefour Madrid sous réserves prendre en considération les observations de la CNCMP et de lui faire parvenir une copie de l'AMI corrigé.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

11°-Examen de la lettre n° 261/CMSSBIE reçue le 18 Novembre 2012, demandant la non objection sur la décision de la CPM approuvant le résultat de l'évaluation de la manifestation d'intérêt relative à la révision du cadre légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures raffinés.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission n'approuve pas le rapport d'évaluation de la manifestation d'intérêt relative à la révision du cadre légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures raffinés, motif : inobservation de la réglementation du contrôle des marchés publics en vigueur.

12°-Examen de la lettre n° 274/CMSSBIE reçue le 02 Décembre 2012, demandant l'approbation, de l'avis d'appel à manifestations d'intérêts pour l'interprétation des données de géophysiques aéroportées.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve l'avis de manifestation d'intérêt relatif à l'interprétation des données de géophysiques aéroportées sous réserves prendre en considération les observations de la CNCMP et de lui faire parvenir une copie corrigée de l'AMI.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA CUN

13°-Examen de la lettre n° 12/CSPMP/CUN reçue le 27 Novembre 2012, demandant l'approbation du projet d'avenant relatif au marché d'études de préfaisabilité du marché de la capitale.

Handwritten signatures in blue ink:
A, J, Y, [unclear], Y, R

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le projet d'avenant, sans incidence financière, relatif au marché d'études de préféabilité du marché de la capitale.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

14°-Examen de la lettre N°44/CPM/CSA reçue le 27 Novembre 2012, demandant l'approbation des rapports d'évaluation relatifs à :

1. l'acquisition de 2 500 tonnes de riz
2. Transport de 67 324 tonnes de vivres

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve les deux rapports d'évaluation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 16 H 30, le jour, mois et an que dessus.

Le Président de la CNCMP

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

C. Bouquay



Les Membres

Mohamed Abdallahi Ould ZEINE

Brahim Ould HAMED

Yacoub Ould HAIBELTY

CIRE Amadou

Raifa Mint KASSIM

Abderrahmane Abdoul